



MAIRIE DE SAINT BRICE-COURCELLES
BP 21
51370 Saint-Brice-Courcelles

PHOTO

TRANSPORTS SCOLAIRES 2015-2016 Collégiens Lycéens

A retourner en mairie avant le 1er août 2015

Accompagné d'une photo de l'élève et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Coordonnées de l'abonné(e):

Monsieur Mademoiselle

Nom : Prénom :

Adresse : 51370 Saint-Brice-Courcelles

Date de naissance :

Possédez-vous déjà une carte Grand R profilée JUNIOR ?

oui non, c'est une 1ère demande

Coordonnées des parents :

Madame Nom : Prénom :

Adresse (*) :

..... Téléphone portable ou domicile :

Monsieur Nom : Prénom :

Adresse (*) :

..... Téléphone portable ou domicile :

(*) uniquement si différente de celle indiquée pour l'enfant

Etablissement de la **Communauté d'Agglomération Rémoise** fréquenté à la rentrée 2015/16:

Collège /lycée /lycée professionnel: Classe:

CFA uniquement 1ère année: Section:

CHOIX DE FORMULES

Titre junior classique: 2 AR par jour :

Coût réel: 160.80€

- **Gratuité pour les élèves bricocorcelliens** grâce aux participations des collectivités.
- Valable hors soirée, dimanche, jours fériés et vacances scolaires,
- Trois chargements trimestriels en Mairie (à partir du 20 août, du 20 décembre et du 20 mars).

Titre junior Jilli: voyages illimités

Coût réel: 260.10€

- **Participation de l'élève : 99.30€** grâce aux participations des collectivités.
- voyages illimités sur tout le réseau jusqu'au 31 août 2016.
- Valable en semaine, soirée, week-end, vacances.
- un seul chargement à la rentrée en Mairie.

Fait à Saint Brice Courcelles, le :
Signature :

LE CHOIX DES FORMULES

Les élèves habitant la commune et fréquentant un établissement scolaire de Reims Métropole auront deux possibilités :

➤ Choisir la formule Junior Classique proposée par Reims Métropole et délivrée gratuitement aux élèves de Saint Brice Courcelles, la commune prenant en charge la participation des familles, soit 40.30€.

La formule junior classique permet 2 allers retours par jour pendant la période scolaire, elle ne fonctionne pas le soir, le dimanche et durant les vacances scolaires.

➤ Choisir la formule Junior Illimitée (Jilli) proposée par Reims Métropole et délivrée aux élèves de Saint Brice Courcelles moyennant une participation de 99.30€, la commune prenant en charge une partie de la participation des familles, soit 40.30€.

La formule Jilli permet de circuler sur le réseau de Citura de façon illimitée en journée, soir, week-end et durant les vacances scolaires à partir du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 31 août 2016.

Etant donné la participation importante des collectivités pour ces deux titres, les usagers veilleront à ne pas effectuer leur demande pour un service qu'ils n'utiliseraient pas et chacun sera attentif au bon respect du règlement.

Pour pouvoir circuler sur le réseau, vous devrez être muni de votre carte et la valider à chaque montée dans un bus ou un tramway. Attention aux contrôles !

LE CHARGEMENT DES TITRES SUR LA CARTE GRAND R

➤ Si vous possédez déjà une carte Grand R profilée junior : vous recevrez un courrier à partir du 20 Août vous invitant à vous rendre en Mairie afin d'y charger votre abonnement pour le 1er trimestre (junior classique) ou votre abonnement annuel pour la formule Jilli (le paiement de cet abonnement s'effectuera en chèque ou en espèces).

➤ Si c'est une première demande de carte Grand R profilée junior :

Vous recevrez à partir du 20 Août, un courrier ainsi qu'une attestation d'éligibilité au titre de transport junior. Vous devrez ensuite vous rendre muni(e) de cette attestation à la boutique Citura afin d'obtenir gratuitement une carte Grand R paramétrée junior puis, vous présenter en Mairie afin d'y charger votre abonnement trimestriel ou annuel en fonction de la formule choisie.

1ère période de chargement des titres Junior : à partir du **21 août et au plus tard le 12 septembre 2015**

LES PENALITES

Une pénalité d'un montant correspondant au forfait 10 tickets individuels d'une heure vous sera demandée:

- en cas d'inscription tardive, après le 1er août
- en cas de re/chargement tardif de la carte (15 jours après la date fixée par l'administration).

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte de transport, vous devrez vous présenter à la boutique Citura. Il vous sera demandé une participation de 5 € pour la fourniture d'un duplicata de la carte, celle-ci sera créditée de tous les abonnements et tickets qu'elle contenait.